

Initiative Bio-Bridge

PLAN D'ACTION (2017-2020)

Le présent Plan d'action a été élaboré par le Secrétariat avec l'appui du Centre de la Science de la Biodiversité du Québec (CSBQ) et du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC). Il a été lancé au cours de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP 13), en décembre 2016, à Cancún.

Table des matières

	RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4
1	CONTEXTE	9
2	VISION, MISSION ET RÉSULTATS	11
	2.1 Vision.....	11
	2.2 Mission et objectifs	11
	2.3 Résultats de l'IBB	12
3	CADRE OPÉRATIONNEL	12
4	INFRASTRUCTURE ET ACTIVITÉS POUR RÉALISER LA VISION	14
	4.1 Aperçu des stratégies et activités relatives aux trois objectifs.....	14
	4.2 Infrastructure pour appuyer l'exécution de la CTS	19
	4.2.1 Plateforme Web pour la CTS	19
	4.2.2 Centre d'assistance	Error! Bookmark not defined.
	4.3 Principaux services et activités.....	20
	4.3.1 Articulation des besoins et jumelage par l'entremise du centre d'assistance	20
	4.3.2 Encourager la CTS entre les Parties et les partenaires	24
5	GOUVERNANCE ET STRUCTURE OPÉRATIONNELLE DE L'IBB	25
	5.1 Comité directeur de l'IBB.....	25
	5.2 Comité consultatif de l'IBB	27
	5.3 Secrétariat	28
	5.4 Parties prenantes et partenaires	28
6	MISE EN OEUVRE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
	6.1 Feuille de route pour l'établissement de l'IBB	29
	6.2 Viabilité financière	Error! Bookmark not defined.
	6.3 Suivi et évaluation	33

Abréviations et acronymes

OAB	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité
IBB	Initiative Bio-Bridge
BES-Net	Réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des Parties
CHM	Centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique
CTCN	Centre et Réseau des technologies climatiques
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
PMA	Pays les moins avancés
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
SPANB	Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité
ONG	Organisation non gouvernementale
CSBQ	Centre de la Science de la Biodiversité du Québec
SBI	Organe subsidiaire chargé de l'application
OSASTT	Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques
PEID	Petits États insulaires en développement
CTS	Coopération technique et scientifique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE-WCMC	Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte

L'Initiative Bio-Bridge (IBB) a été élaborée en tant que programme global destiné à favoriser et à faciliter la coopération technique et scientifique (CTS) et le transfert de technologie au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de ses Protocoles. La coopération technique et scientifique a été décrite, dans le cadre de la CDB et de ses Protocoles, comme étant un processus selon lequel deux ou plusieurs pays poursuivent leurs objectifs individuels ou collectifs par des échanges de connaissances scientifiques, de compétences, de ressources et de technologies.¹ La coopération technique et scientifique contribue à la réalisation des objectifs relatifs à la biodiversité en permettant à toutes les Parties à la Convention et à ses Protocoles d'échanger mutuellement des connaissances, outils, données, bonnes pratiques, expertise, technologies et autres ressources, de manière uniforme, cohérente et durable. L'Initiative Bio-Bridge facilitera la coopération technique et scientifique entre les Parties :

- En jumelant les Parties qui ont des besoins techniques et scientifiques avec des Parties ou organisations qui sont en mesure de fournir le soutien technique et les ressources nécessaires pour répondre à ces besoins par le biais de partenariats; et
- En offrant un espace aux pays et institutions où ils peuvent mutuellement partager leurs connaissances, bonnes pratiques et enseignements tirés.

L'Initiative Bio-Bridge a été établie lors de la Cdp 12 par le gouvernement de la République de Corée pour contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ainsi que des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, par le renforcement de la coopération technique et scientifique.

La **vision** à long terme de l'Initiative Bio-Bridge est d'amplifier considérablement la coopération technique et scientifique entre les Parties à la Convention sur la diversité biologique et à ses Protocoles par le biais de partenariats et de réseaux régionaux et mondiaux, afin qu'elles puissent réaliser leur objectifs nationaux relatifs à la biodiversité et contribuer à la réalisation des Objectifs d'Aichi. La réalisation de cette vision nécessite le soutien et la participation de toutes les Parties et parties prenantes et l'adoption d'une approche flexible et adaptable qui contribuera à faire en sorte que les activités relatives à la coopération technique et scientifique continuent de répondre aux besoins des Parties à long terme.

La **mission** de l'Initiative Bio-Bridge est de favoriser et de faciliter la coopération technique et scientifique entre les pays et les institutions, afin de mettre un terme à la perte de biodiversité et d'assurer que les écosystèmes demeurent résilients et continuent à fournir des services essentiels.

L'élaboration de ce Plan d'action a pleinement tenu compte des priorités et des expériences des Parties ainsi que des enseignements tirés par d'autres mécanismes semblables. Elle a également tenu compte de la rétroaction des Parties et d'organisations partenaires potentielles.

Le Plan d'action repose sur le principe que les Parties mobiliseront les ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention et de ses Protocoles. De plus, il prévoit que les partenaires en mesure d'offrir une assistance technique le feront, et que les

¹ UNEP/CBD/SBI/1/6, paragraphe 3.

Parties et les donateurs financeront volontairement l'Initiative Bio-Bridge. Dès lors qu'il faudra probablement un certain temps pour mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre intégrale du programme de coopération technique et scientifique tel que présenté, l'Initiative Bio-Bridge sera mise en œuvre de manière progressive, en commençant par les services de base en 2017 (voir la section 6). La mise en œuvre réussie de ce Plan d'action et la promotion de la coopération technique et scientifique en général ne sont réalisables qu'avec le plein appui des Parties et des parties prenantes concernées.

Afin d'assurer la transparence et la cohérence pendant la mise en œuvre de l'Initiative Bio-Bridge, une série de critères, de procédures opérationnelles permanentes, de modèles communs et d'autres outils sera élaborée. L'Initiative Bio-Bridge sera axée sur la demande, elle sera flexible et accessible à toutes les Parties, bien que priorité sera donnée aux besoins des Parties pays en développement et des Parties à économie en transition. L'Initiative Bio-Bridge mettra également l'accent sur la coopération régionale, et travaillera en synergie avec les programmes et mécanismes déjà existants. Par ailleurs, l'Initiative Bio-Bridge élaborera des orientations et des ressources qui seront utilisées pour encourager et appuyer les Parties, afin qu'elles puissent créer des capacités institutionnelles et des relations de coopération à long terme entre elles. Les services de l'Initiative Bio-Bridge seront mis à l'essai et évalués au cours des deux premières années et les procédures opérationnelles évolueront sur la base de ces évaluations.

Infrastructure et activités

L'Initiative Bio-Bridge offrira divers types d'outils et de services pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique et le transfert de technologie, afin d'aider les Parties à répondre à des besoins techniques et scientifiques identifiés. Les principaux outils de l'Initiative Bio-Bridge comprendront un centre d'assistance, une plateforme Web et des réunions/tables rondes des parties prenantes. Toutes les ressources Web seront élaborées en tenant compte du mécanisme du Centre d'échange (CHM) et seront reliées aux bases de données, études de cas et autres ressources pertinentes qui y sont entreposées. Un réseau de partenaires actifs sera fondamental pour une mise en œuvre réussie et étiera toutes les activités de l'Initiative Bio-Bridge.

L'Initiative Bio-Bridge fournira un centre d'assistance qui appuiera les Parties :

- En articulant leurs besoins afin que des opportunités d'assistance par la coopération technique et scientifique et le transfert de technologie puissent être identifiées et une aide sollicitée;
- En identifiant les fournisseurs d'assistance technique appropriés (y compris les pays ou institutions) qui peuvent soit fournir l'appui nécessaire, soit travailler avec la Partie pour planifier un accès à cet appui; et
- En facilitant de nouveaux partenariats de coopération et les premiers stades de développement de projets de coopération technique et scientifique.

L'Initiative Bio-Bridge fournira également des opportunités pour une communication plus large et la création de partenariats entre les Parties et les institutions par le biais :

- D'activités de communication et de sensibilisation pour promouvoir la coopération technique et scientifique en tant qu'approche pour la réalisation des objectifs relatifs à la biodiversité, notamment au moyen de réunions régionales et thématiques, de tables rondes et/ou de forums en ligne;

- D'un jumelage de partenaires pour une élaboration conjointe de propositions ou de plans de projets de coopération technique et scientifique.

Sous réserve de la disponibilité des fonds, l'Initiative Bio-Bridge fournira des subventions de démarrage, afin :

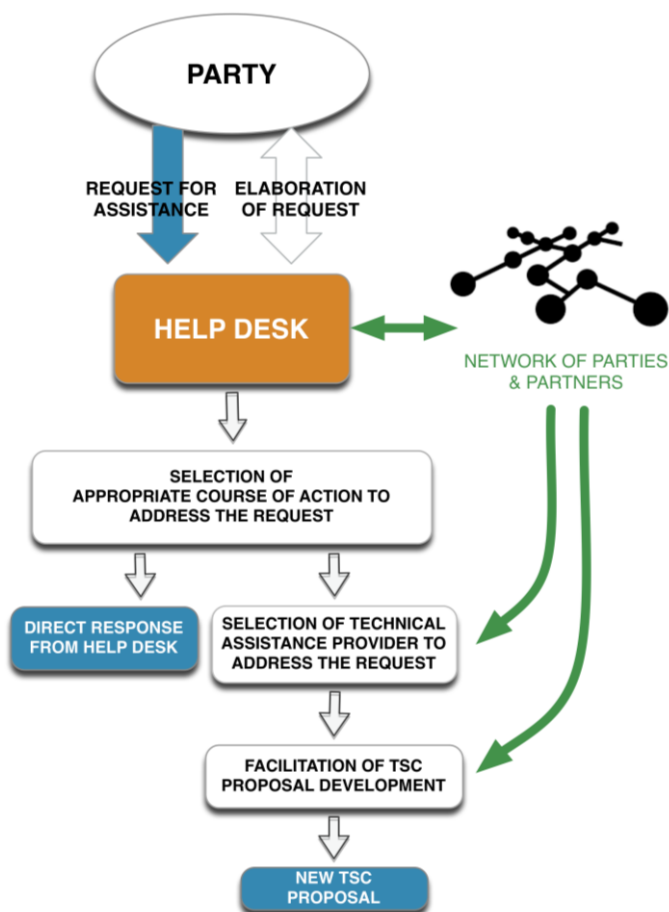
- D'offrir un appui catalyseur pour l'établissement de nouveaux rapports de coopération entre les Parties;
- De faciliter l'élaboration de propositions de projets de coopération technique et scientifique pour aborder les demandes d'assistance spécifiques des Parties..

Par ailleurs, l'Initiative Bio-Bridge facilitera l'accès à des ressources et expertises clés disponibles en ligne :

- En développant une plateforme Web, afin de faciliter l'accès aux ressources pertinentes (y compris aux données, études de cas/éléments positifs concernant des solutions techniques éprouvées, bonnes pratiques et autres outils pouvant servir pour aborder les questions relatives à la biodiversité par le biais de la coopération technique et scientifique);
- En fournissant des exemples de projets de coopération technique et scientifique réussis, afin de faire connaître les avantages de la coopération technique et scientifique et d'encourager l'utilisation de l'Initiative Bio-Bridge; et
- En fournissant des liens vers d'autres initiatives et outils de coopération technique et scientifique et de renforcement des capacités..

Dans la pratique, l'Initiative Bio-Bridge fonctionnera comme suit (voir figure) :

1. Les Parties nécessitant un appui rempliront et soumettront un formulaire de demande d'aide au centre d'assistance de l'Initiative Bio-Bridge par le biais de sa plateforme Web ou d'autres moyens non électroniques, si nécessaire.
2. Le cas échéant, le centre d'assistance travaillera avec les Parties pour clarifier et articuler les besoins pour lesquels une assistance est sollicitée, et repérer des options sur la manière dont la coopération technique et scientifique pourrait répondre à ces besoins.
3. Le centre d'assistance déterminera alors la démarche la plus indiquée, y compris



répondre directement aux Parties pour les demandes simples; identifier et fournir des études de cas pertinentes ou d'autres outils utiles pour apprendre; identifier et jumeler les Parties avec d'autres programmes pertinents qui pourraient aider; ou faciliter l'élaboration d'une proposition de projet de coopération technique et scientifique spécifique pour répondre aux besoins en question.

4. Lors de l'élaboration d'une proposition pour un nouveau projet de coopération technique et scientifique, le centre d'assistance aura recours à une base de données de fournisseurs d'assistance technique et à un réseau de partenaires afin de trouver un partenaire institutionnel auquel jumeler le pays sollicitant une aide.² L'institution sera choisie en fonction de la pertinence de son expérience et de son expertise. Le centre d'assistance facilitera le jumelage et, le cas échéant, appuiera l'élaboration d'une proposition conjointe avec des microfinancements à cette fin.
5. Le résultat de ce processus sera un descriptif de projet développé ou une proposition de projet détaillée qui peut être utilisée pour solliciter un financement pour le projet de coopération technique et scientifique proposé.

Gouvernance et structure opérationnelle de l'IBB

La gouvernance et l'exploitation de l'Initiative Bio-Bridge seront supervisées par un comité directeur créé à cette fin, sous la supervision stratégique globale du bureau de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (SBI)³ au nom de la Conférence des Parties et bénéficiant des conseils d'un comité consultatif. Le comité directeur sera l'organe de décision chargé d'assurer le contrôle de la gestion de la mise en œuvre de l'Initiative Bio-Bridge dans le cadre des directives établies par les décisions de la CdP et de la CdP-RdP. Le comité consultatif donnera des avis au comité directeur et au Secrétaire exécutif de la CDB sur tous les aspects relatifs à la mise en œuvre de l'Initiative Bio-Bridge, y compris sur la création et le maintien de partenariats stratégiques avec des fournisseurs d'assistance technique, des nœuds de réseaux régionaux, des réseaux internationaux de scientifiques et d'éducateurs spécialistes de la biodiversité, et des mécanismes partenaires engagés dans la coopération technique et scientifique et la création de capacités.

Une équipe de base IBB au sein du Secrétariat de la CDB sera chargée de la coordination et de l'administration de la mise en œuvre de l'IBB, notamment elle supervisera la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative Bio-Bridge et établira des rapports en la matière, et s'acquittera des fonctions du centre d'assistance. Dans les limites des fonds disponibles, le centre d'assistance pourrait être renforcé par la sous-traitance d'une partie ou de toutes ses opérations à une ou à plusieurs organisations partenaires externes, sélectionnée(s) à l'issue d'un processus

² Further details regarding the selection of TA providers are included in the main text of this Action Plan.

³ En attente d'une décision de la CdP sur cette question (le projet de décision figure dans le document UNEP/CBD/COP/13/2). Le projet de mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire chargé de l'application a été approuvé par le SBI à sa première réunion, et présenté à la CdP 13 (recommandation 1/9 du SBI) aux fins d'examen. Pending decision of the COP on this matter (draft decision included in document UNEP/CBD/COP/13/2). The draft modus operandi of the Subsidiary Body on Implementation was approved by SBI at its first meeting, and submitted for consideration of COP 13 (SBI Recommendation 1/9).

concurrentiel d'appel d'offres. Des nœuds de services d'assistance pourraient également être établis au sein des régions pour accroître davantage les capacités du Secrétariat et du centre d'assistance en privilégiant les besoins et opportunités régionaux et la communication de l'Initiative Bio-Bridge au sein des régions.

Mise en œuvre

Les activités et l'infrastructure de l'Initiative Bio-Bridge seront établies progressivement, à mesure que des ressources sont mobilisées. Le centre d'assistance et la plateforme Web de l'IBB seront opérationnels et ouverts à la réception de demandes d'assistance au début de 2017. Les deux premières années des opérations IBB (Phase I) seront utilisées pour mettre à l'essai et développer davantage les services du centre d'assistance, étendre le réseau de partenaires IBB, et affiner les stratégies de communication, de sensibilisation et de mise en œuvre. La Phase II amplifiera les opérations sur la base des enseignements tirés de la Phase I, en augmentant la présence de l'IBB, en élaborant des ressources Web additionnelles selon les besoins, et en augmentant le soutien aux levées de fonds stratégiques en faveur des initiatives de coopération technique et scientifique. Accroître les ressources destinées à l'IBB s'avérera essentiel pour élargir la coopération technique et scientifique entre les Parties dans diverses régions, et pour assurer un appui à long terme pour les projets de coopération technique et scientifique au titre de la Convention et de ses Protocoles. Un cadre de suivi et d'évaluation IBB comprenant des indicateurs et des objectifs clairs sera élaboré pour suivre et améliorer le fonctionnement des opérations IBB au fil du temps, et pour assurer que l'IBB réponde aux besoins des Parties.

1 CONTEXTE

Dans l'ensemble, il existe de nombreuses ressources, connaissances, expertises et technologies techniques et scientifiques qui pourraient être mises à profit pour renforcer la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. De nombreux gouvernements, organisations et réseaux possédant un large éventail de connaissances, d'outils et d'expertise pertinents à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité veulent coopérer avec les Parties qui nécessitent un appui. Néanmoins, de nombreux pays ayant besoin d'assistance éprouvent des difficultés à accéder et à tirer profit de telles opportunités de coopération technique et scientifique pour répondre à leurs besoins.

Ces difficultés sont reconnues dans diverses dispositions de la Convention sur la diversité biologique et de ses Protocoles.⁴ La Conférence des Parties (CdP) de la CDB reconnaît que le transfert de technologie et la coopération technique et scientifique sont des éléments essentiels pour la mise en œuvre de la Convention.⁵ La coopération technique et scientifique, telle qu'envisagée à l'article 18 de la CDB, englobe ces éléments et y ajoute, entre autres, le renforcement et le développement des institutions, l'encouragement de la coopération en matière de formation de personnel et d'échange d'experts, l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.⁶ Au cours de la CdP 11 et de la CdP 12, les Parties ont réaffirmé le besoin d'élaborer une approche cohérente, conséquente et coordonnée de la promotion et de la facilitation de la coopération technique et scientifique en tant que priorité, soulignant qu'il existait des lacunes dans la facilitation de la coopération technique et scientifique au titre de la Convention.⁷

L'Initiative Bio-Bridge a été établie lors de la CdP 12 en tant que programme global destiné à catalyser et à faciliter la coopération technique et scientifique entre les Parties à la Convention sur la diversité biologique et à ses Protocoles. Tirant parti du soutien initial fourni par le gouvernement de la République de Corée,⁸ l'Initiative Bio-Bridge appuiera les Parties dans leurs efforts visant à mettre en œuvre efficacement l'article 18 et les autres dispositions connexes de la Convention et de ses Protocoles concernant la coopération technique et scientifique et l'accès à la technologie et le transfert de technologie et de savoir-faire pertinents à la réalisation des objectifs de la Convention et de ses Protocoles.

L'Initiative Bio-Bridge cherche à contribuer au renforcement de la coopération technique et scientifique en vue d'appuyer la mise en œuvre efficace du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ainsi que des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité révisés et actualisés.⁹ Ce faisant, elle appuiera

⁴ Articles 6, 17, 18, et 19 de la Convention sur la diversité biologique; articles 22 et 23 du Protocole de Nagoya et article 22 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

⁵ CDB, préambule de la décision VII/29 de la CdP.

⁶ La coopération technique et scientifique a été décrite, dans le cadre de la CDB et de ses Protocoles, comme étant un processus selon lequel deux ou plusieurs pays poursuivent leurs objectifs individuels ou collectifs par des échanges de connaissances scientifiques, de compétences, de ressources et de savoir-faire technique (technologies). Bien que les décisions de la CdP se réfèrent à la coopération technique et scientifique et au transfert de technologie séparément, dans le cadre du Plan d'action Bio-Bridge, le transfert de technologie est considéré comme étant un élément intégral de la coopération technique et scientifique.

⁷ CDB, paragraphe 15 de la décision XI/2 de la CdP.

⁸ UNEP/CBD/COP/12/INF/33.

⁹ CDB, paragraphe 9 de la décision XII/2B de la CdP.

également la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation de ses objectifs de développement durable. L'Initiative Bio-Bridge visera à fournir des services qui peuvent appuyer toutes les Parties, mais conformément aux décisions XI/2 et XII/2 de la CdP, elle sera principalement axée sur les Parties pays en développement et les Parties à économie en transition. Le tableau 1 présente quelques exemples d'initiatives de coopération technique et scientifique menées par des Parties, qui représentent le type de coopération que l'Initiative Bio-Bridge pourrait catalyser et faciliter à l'avenir.

Beaucoup d'enseignements peuvent être tirés de l'expérience acquise par les initiatives et mécanismes semblables déjà opérationnels, tels que le *Centre et Réseau des technologies climatiques* (axé sur la coopération technique et scientifique dans le *contexte de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets*), ainsi que ceux en cours de développement, tels que le *dispositif de mise en adéquation de l'IPBES et le Réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES-Net)*. Le *Plan d'action pour l'Initiative Bio-Bridge met à profit les enseignements tirés de ces, et d'autres, programmes et initiatives*,¹⁰ et *préconise une approche adaptable d'apprentissage par la pratique. Il sera mis en œuvre au titre du mécanisme du Centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique, en tenant compte de la stratégie Web pour la Convention et ses Protocoles*.¹¹

Le Plan d'action sera évalué et mis à jour régulièrement pour assurer que les activités de l'Initiative Bio-Bridge sont adaptées aux besoins des Parties et que les ressources sont allouées à des activités et approches de la coopération technique et scientifique susceptibles d'aboutir à des résultats concrets et à des impacts mesurables. Le succès de l'Initiative Bio-Bridge reposera sur la participation et la collaboration actives des Parties et des institutions concernées, à la fois en ce qui concerne l'identification et la claire articulation des besoins et la manière d'y répondre, et sur la création de partenariats qui permettront un transfert de compétences et de connaissances efficace.

Tableau 1. Exemples de types projets de coopération technique et scientifique que l'IBB pourrait faciliter à l'avenir

Partenaires de coopération	Finalité du projet	Résultat(s)	Coopération à long terme qui en découle
SANBI (Afrique du Sud) coopère depuis 2014 ¹² avec diverses institutions au Mozambique à des activités de planification de la conservation.	Coopérer à des évaluations de la conservation des plantes dans le nord du Mozambique.	Bourses, conseils techniques, et supervision de la conduite d'activités de planification de la conservation de plantes menacées dans le nord du Mozambique.	Des ateliers de suivi auxquels les deux pays ont participé ont eu lieu en 2015 et en 2016 pour compléter l'évaluation de toutes les plantes endémiques du Mozambique.

¹⁰ Un bilan qui analyse les lacunes et les opportunités recensées dans d'autres mécanismes de coopération technique et scientifique et de renforcement des capacités pour la biodiversité sera disponible sur le site Web de l'IBB.

¹¹ UNEP/CBD/COP/13/14/Add.1.

¹² UNEP/CBD/COP/12/INF/39/Add.1.

Depuis 1998, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRScNB) coopère avec de multiples pays pour appuyer l'élaboration de mécanismes de centres d'échange nationaux. ¹³	Partage des approches de la création de réseaux d'informations sur la biodiversité opérationnels qui contribueront à accroître le partage d'informations et leur utilisation dans l'élaboration de politiques, les communications, l'éducation et la sensibilisation du public, et générer de la coopération technique et scientifique en matière de biodiversité.	Création de modules de formation en ligne, élaboration de plus de 21 centres d'échange en ligne, dont la plupart sont mis à jour régulièrement.	La coopération a été continue. L'un des pays participants, le Maroc, coopère désormais pour appuyer d'autres pays dans l'élaboration de centres d'échange nationaux.
INBio au Costa Rica a coopéré avec des institutions au Bénin et au Bhoutan à la gestion de produits forestiers non ligneux, avec un financement des Pays-Bas (2012). ¹⁴	Partager des connaissances et les expériences acquises avec le Bénin et le Bhoutan en matière de recherche, cueillette, domestication, culture et marketing de produits forestiers non ligneux de grande valeur (champignons, insectes) dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques et de stratégies de sécurité alimentaire.	Le Bhoutan a élaboré et échangé des banques de données et de gènes sur les espèces pertinentes et établi un système d'information sur la biodiversité. Le Bénin met en œuvre sa propre plateforme.	Aucune dans ce projet, mais INBio collabore régulièrement avec de nombreuses Parties à la CDB.

2 VISION, MISSION ET RÉSULTATS

2.1 Vision

La vision de l'Initiative Bio-Bridge se lit comme suit :

Les Parties à la Convention sur la diversité biologique et à ses Protocoles coopèrent et partagent leurs connaissances, outils, technologies, expertise et d'autres ressources par le biais de partenariats et de réseaux régionaux et mondiaux, afin de réaliser leurs objectifs nationaux en matière de biodiversité, et de contribuer à la réalisation d'autres objectifs et buts relatifs à la biodiversité à l'échelle mondiale.

2.2 Mission et objectifs

Pour réaliser cette vision, la mission de l'Initiative Bio-Bridge se décline de la façon suivante :

Favoriser et faciliter la coopération technique et scientifique entre les pays et les institutions, afin de mettre un terme à la perte de biodiversité et d'assurer que les écosystèmes demeurent résilients et continuent à fournir des services essentiels.

Cette mission se réalisera par le biais de trois objectifs intimement liés qui, ensemble, aideront les Parties à mettre en œuvre la Convention et ses Protocoles et le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et à réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et à contribuer à la mise en œuvre des conventions relatives à la diversité biologique, s'il y a lieu :

¹³ UNEP/CBD/COP/10/INF/6.

¹⁴ UNEP/CBD/WGRI/5/INF/2.

- *Faciliter l'identification et l'articulation par les Parties de leurs besoins techniques et scientifiques qui peuvent être satisfaits au moyen de la coopération technique et scientifique;*
- *Accroître l'accès à l'assistance technique et à d'autres opportunités de coopération technique et scientifique relatives à la biodiversité en offrant un soutien actif au jumelage et des outils en ligne;*
- *Encourager et appuyer les Parties et les organisations partenaires à s'engager davantage dans la coopération technique et scientifique pour réaliser les objectifs relatifs à la diversité biologique, et à partager les bonnes pratiques et les réussites obtenues afin d'inspirer des initiatives de coopération technique et scientifique.*

2.3 Résultats de l'Initiative Bio-Bridge

Les résultats souhaitables de l'IBB peuvent se résumer comme suit :

- *Les Parties cherchent et trouvent des opportunités et des partenaires pour une coopération technique et scientifique relative à la biodiversité;*
- *Les Parties et d'autres parties prenantes échangent de manière proactive des solutions, bonnes pratiques et réussites existantes relativement à la diversité biologique;*
- *Les outils, ressources et programmes disponibles sont facilement accessibles et sont utilisés pour identifier et adopter les solutions appropriées;*
- *Les Parties ont le savoir-faire et les outils nécessaires pour réaliser leurs objectifs nationaux relatifs à la diversité biologique;*
- *La coopération technique et scientifique, facilitée par le biais de l'Initiative Bio-Bridge, contribue à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et aux progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité au niveau national.*

3 CADRE OPÉRATIONNEL

Un **cadre opérationnel** simple sera utilisé pour guider les activités de l'Initiative Bio-Bridge et promouvoir la transparence de ses opérations, cadre qui reposera sur les priorités d'un programme de coopération technique et scientifique identifiées par les Parties (tableau 2). Les besoins et les priorités des Parties en matière de coopération technique et scientifique ont été recensés à partir de diverses décisions de la Conférence des Parties,¹⁵ de programmes de travail et de plans d'action,¹⁶ et du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique et scientifique.¹⁷

¹⁵ CDB, décisions XI/2 et XII/2 de la CdP.

¹⁶ Les plans pertinents comprennent : le *Plan d'action* pluriannuel pour la coopération Sud-Sud concernant l'utilisation de la diversité biologique aux fins du développement (décision X/23) et le Plan d'action à court terme (2017-2020) pour renforcer et appuyer la création de capacités pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (UNEP/CBD/COP/13/13).

¹⁷ Décision VII/29 de la CdP.

Les priorités de l'Initiative Bio-Bridge devraient évoluer à mesure que les besoins des utilisateurs sont identifiés et articulés, que les outils IBB sont mis à l'essai, que plus de partenaires IBB sont engagés, et que des ressources additionnelles deviennent disponibles. Le cadre opérationnel de l'IBB évoluera ainsi au fil de multiples versions, tirant parti de l'expérience acquise et des enseignements tirés. La section 6 décrit la progression des services IBB qui permettra une mise en œuvre flexible et adaptable qui promeut et tient compte de la rétroaction et des enseignements tirés émanant d'évaluations régulières.

Tableau 2. Caractéristiques de l'IBB (présentées sans ordre particulier)

Caractéristiques	Exemples d'approches de la mise en œuvre associées
1. Un programme simple et facilement accessible conçu pour répondre aux besoins en matière de coopération technique et scientifique exprimés par les Parties. ¹⁸	Plateformes Web multilingues pour faciliter et appuyer la coopération, complétées par d'autres formes d'accès hors internet. Les demandes pour de l'assistance relative à tous les objectifs en matière de biodiversité seront acceptées, avec des thèmes prioritaires qui se dégageront au fil du temps, selon les besoins.
2. Un programme catalyseur conçu pour inspirer une coopération technique et scientifique à long terme entre les Parties.	Un cadre opérationnel sur l'identification des bonnes pratiques de coopération technique et scientifique pour guider les activités de l'IBB.
3. Une articulation systématique des besoins/demandes d'assistance des Parties et jumelage avec soutien disponible.	Coordination avec d'autres programmes et mécanismes, y compris une plateforme Web efficace et les fonctions de « centre d'assistance » associées, afin d'appuyer la coopération de manière systématique.
4. Une approche axée sur le client de la facilitation et du soutien d'initiatives de coopération technique et scientifique par le biais d'un centre d'assistance IBB. A client-oriented approach to facilitating and supporting TSC initiative through a BBI help-desk service	Une approche de la conception de services (à la fois une plateforme Web et les fonctions d'un centre d'assistance) basées sur / répondant aux besoins recensés.
5. Des mécanismes de soutien décentralisés , par le biais de nœuds et de réseaux régionaux maintenus par les institutions partenaires.	Les moyens les plus efficaces de développement d'une solide coopération régionale seront étudiés, y compris par le biais d'éventuels nœuds de centres d'assistance dans différentes régions, et/ou de partenariats avec des institutions clés qui font office de nœuds de réseaux régionaux.
6. L'accent est mis sur les pays en développement et les pays à économie en transition .	Les services IBB seront principalement conçus pour répondre aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition, et cela sera intégré aux protocoles IBB.

¹⁸Bien que l'IBB abordera tous les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité au cours de sa phase initiale de mise en œuvre, des évaluations hâtives pourraient aider à déterminer si une approche thématique serait souhaitable.

<p>7. Synergie et complémentarité avec d'autres programmes, initiatives et mécanismes, tirant parti de leur expérience et comblant les lacunes recensées.</p>	<p>Création continue de liens et de partenariats avec d'autres mécanismes et programmes pertinents.¹⁹</p>
--	--

4 INFRASTRUCTURE ET ACTIVITÉS POUR RÉALISER LA VISION

La présente section décrit les stratégies et activités qui permettront de réaliser la vision et la mission de l'Initiative Bio-Bridge et ses objectifs, ainsi que l'infrastructure proposée pour appuyer ces activités. La figure 1 présente la manière dont les activités IBB contribueront à la réalisation de la mission et de la vision. L'Initiative Bio-Bridge sera mise en œuvre de manière progressive à mesure que des ressources deviendront disponibles (la section 6 présente la feuille de route pour la mise en place et la mise en œuvre de l'Initiative Bio-Bridge). Le déploiement progressif des activités et services permettra de mettre à l'essai et d'évaluer méticuleusement les approches proposées et d'apporter les corrections qui s'imposent sur la base des enseignements tirés à un stade précoce.

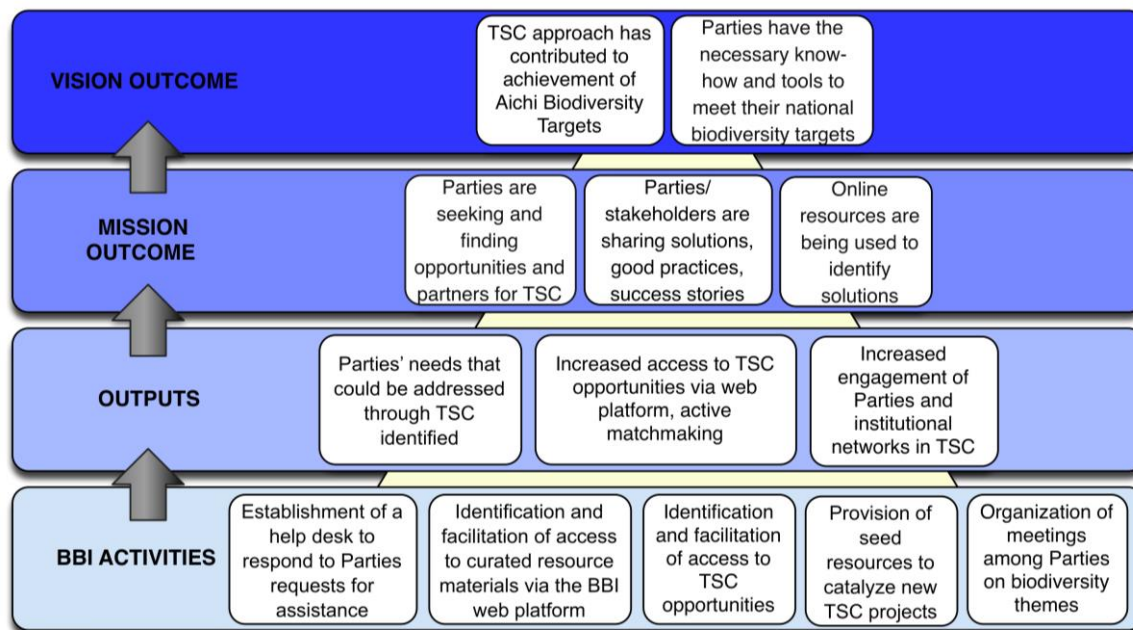


Figure 1. Déroulement logique des activités conçues pour réaliser les objectifs de l'IBB

4.1 Aperçu des stratégies et activités relatives aux trois objectifs

Le tableau 3 présente un résumé de la manière dont des stratégies et activités spécifiques contribueront à la réalisation des objectifs fondamentaux de l'IBB. S'en inspirant, la section 4.2

¹⁹ Il existe un fort potentiel pour l'IBB de collaborer avec divers mécanismes de coopération technique et scientifique, notamment le Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN), le Réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES-Net), le dispositif de mise en adéquation de l'IPBES et le Forum SPANB. Des approches de collaboration potentielles comprennent le partage de réseaux d'experts, l'organisation conjointe de réunions régionales ou thématiques, le partage de formulaires de demande d'assistance, et la coopération pour donner suite aux demandes d'assistance. Certaines thématiques pourraient être désignées comme étant partagées, par exemple l'adaptation aux changements climatiques fondée sur les écosystèmes avec le CTCN.

apporte des précisions quant à l'infrastructure qui étaiera toutes les activités IBB, et la section 4.3 fournit des descriptions plus détaillées de certains des principaux services et activités de l'IBB.

Tableau 3 : Résumé des stratégies et activités pour la réalisation des objectifs de l'IBB

Objectif	Stratégies	Raisonnement	Activités pour le Secrétariat de la CDB et les partenaires
<p>1. Faciliter l'identification et l'articulation des besoins techniques et scientifiques des Parties qui peuvent être satisfaits au moyen de la coopération technique et scientifique. To</p>	<p>Fournir des conseils et, au besoin, un soutien technique</p>	<p>Les Parties ont exprimé un intérêt pour un système d'assistance en matière de coopération technique et scientifique systématisé et accessible. Le besoin d'assistance pour articuler des besoins précis a été souligné par de multiples sources.²⁰</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un ou des centres d'assistance IBB pour appuyer les Parties sollicitant une assistance pour articuler leurs besoins et priorités. • Fournir des orientations sur les approches et méthodes efficaces d'identification de besoins spécifiques pouvant être satisfaits par la coopération technique et scientifique. • Recevoir et compiler des informations sur les besoins en matière d'assistance technique au moyen d'un formulaire commun. • Élaborer et mettre en œuvre les services d'un centre d'assistance en vue d'aider les Parties à articuler leurs besoins et élaboration des demandes. • Élaborer des exemples de types de demandes d'assistance auxquelles l'IBB répondra. • Élaborer des exemples de projets de coopération technique et scientifique qui seront diffusés sur le site Web de l'IBB. • Accroître la sensibilisation aux services et aux activités de l'IBB.
<p>2. Accroître l'accès à l'assistance technique relative à la biodiversité au moyen d'un soutien actif au jumelage et de la plateforme Web de l'IBB.</p>	<p>Faciliter l'accès aux ressources, outils et connaissances existants.</p>	<p>Les Parties nécessitent un accès facilité aux ressources utiles pour réaliser leurs objectifs nationaux en matière de biodiversité. Les ressources jugées utiles par d'autres initiatives de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique comprennent des études de cas exemplaires, et des liens vers d'autres mécanismes et outils.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une plateforme Web IBB dans le cadre du Centre d'échange de la CDB (CHM) afin de faciliter l'accès à toutes les ressources pertinentes pour l'IBB. • Élaborer une base de connaissances des ressources pertinentes pour répondre aux besoins des Parties au moyen de la coopération technique et scientifique. • Fournir des liens vers des ressources existantes et élaborer du nouveau matériel au besoin. • Établir des relations de travail avec d'autres initiatives pertinentes (par ex. le CTCN), afin de partager et de tirer parti de leur expérience.
	<p>Fournir des services de</p>	<p>Les Parties ont exprimé le besoin d'un centre d'assistance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'identification du suivi le plus approprié pour les demandes d'assistance.

²⁰ Par exemple, voir les décisions XI/2 et XII/2 de la CdP.

Objectif	Stratégies	Raisonnement	Activités pour le Secrétariat de la CDB et les partenaires
	jumelage pour accroître l'adoption d'opportunités de coopération technique et scientifique.	facilement accessible pour faciliter la coopération technique et scientifique. En plus d'aider les Parties à articuler leurs besoins, le centre d'assistance offrira un soutien pour les premiers stades de développement de projets, l'identification de partenaires pour la coopération technique et scientifique, et l'identification de ressources pertinentes existantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'identification de partenaires potentiels pour répondre aux besoins en matière de coopération technique et scientifique. • Élaborer une base de données à actualisation périodique des besoins et opportunités pour appuyer ces travaux, en tirant parti d'autres activités. • Le cas échéant, appuyer l'élaboration de propositions pour de nouveaux projets de coopération technique et scientifique. • Le cas échéant, fournir des avis et un soutien dans la recherche de financement pour les propositions. • Le cas échéant, appuyer les demandes à des mécanismes partenaires engagés dans la coopération technique et scientifique ou le renforcement de capacités.
3. Encourager les Parties et mobiliser les réseaux institutionnels et d'experts afin qu'ils s'engagent davantage dans les activités de coopération technique et scientifique.	Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation pour accroître la compréhension de la valeur et de l'importance de la coopération technique et scientifique.	La sensibilisation et la communication sont nécessaires pour faire connaître l'IBB et encourager la coopération technique et scientifique comme moyen de réaliser les objectifs relatifs à la biodiversité. Elles sont également d'importance cruciale pour la durabilité à long terme de l'Initiative Bio-Bridge. Pour que la coopération technique et scientifique ait un impact profond, de nombreux types d'institutions et de réseaux d'experts à différentes échelles doivent être mobilisés.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation pour informer les principales parties prenantes au sujet de l'IBB et encourager leur appui. • Élaborer et mettre en œuvre une stratégie Web pour gérer efficacement les connaissances et faciliter la coopération. • Mobiliser des réseaux d'organisations et d'autres parties prenantes qui appuieront l'IBB dans la mise en œuvre de la coopération technique et scientifique. • Faire des exposés sur l'Initiative Bio-Bridge lors de réunions pertinentes, y compris aux CdP de la CDB, de la SBI et de l'OSASTT.
	Organiser des réunions et des tables rondes régionales et thématiques	Les réunions sont importantes pour créer de nouveaux liens et opportunités. Au besoin, des réunions régionales peuvent être organisées sur des thèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer quand des réunions seraient un moyen utile pour créer des opportunités pour la coopération technique et scientifique. • Solliciter périodiquement des offres d'accueillir des réunions axées sur la coopération technique et scientifique dans des domaines et sur

Objectif	Stratégies	Raisonnement	Activités pour le Secrétariat de la CDB et les partenaires
	pour faciliter la coopération et le réseautage.	spécifiques pour présenter les expertises et les besoins, et faciliter la coopération. Les Parties et institutions seront encouragées à accueillir ces activités ou à y contribuer.	des thèmes spécifiques. <ul style="list-style-type: none"> • Planifier et appuyer des réunions, en mettant l'accent sur des opportunités régionales ou thématiques pour accroître la coopération technique et scientifique. • Faire en sorte que les résultats des réunions soient communiqués largement, pour assurer que les messages soient diffusés davantage.
	Fournir des subventions de démarrage pour des projets de coopération technique et scientifique.	En plus de faciliter l'identification d'experts en mesure de répondre aux besoins identifiés par les Parties, l'IBB fournira des subventions de démarrage pour rassembler des partenaires et appuyer l'élaboration de propositions de coopération technique et scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une communication claire du message que l'Initiative Bio-Bridge n'est pas un mécanisme de financement. • Élaborer des critères précis qui identifient quand et comment l'IBB peut fournir des subventions de démarrage. • Fournir des subventions de démarrage pour l'élaboration de projets/activités relatifs à l'IBB. • Mobiliser des ressources additionnelles afin que davantage de projets puissent obtenir un financement d'amorçage ou des subventions de démarrage.

4.2 Infrastructure pour appuyer l'exécution de la coopération technique et scientifique

Deux éléments clés de l'infrastructure de l'Initiative Bio-Bridge sous-tendent bon nombre de ses activités : une plateforme Web et un centre d'assistance. Ils sont décrits ci-après.

4.2.1 Plateforme Web pour la coopération technique et scientifique

Une plateforme Web IBB est en cours d'élaboration et sera maintenue à titre de véhicule pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique. La plateforme est créée dans le cadre du Centre d'échange de la CDB (CHM) et sera intégrée à d'autres outils en ligne de renforcement de capacités et alignée à la stratégie Web pour la Convention et ses Protocoles,²¹ et toute politique et procédure relative à la gestion du site Web de la CDB. Le CHM restera le dépôt pour toutes les bases de données et études de cas pertinentes pour la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles. La plateforme Web IBB sera reliée à ces ressources et fournira une liste de ressources conservées qui sont spécifiquement pertinentes pour la coopération technique et scientifique.

La plateforme IBB remplira un certain nombre de fonctions, dont :

- Permettre aux pays et aux organisations concernées de soumettre des demandes d'assistance et des offres d'assistance en ligne;
- Faciliter l'accès à un vaste capital de connaissances et un éventail de ressources;
- Soutenir les efforts de communication et de sensibilisation, et
- Appuyer les forums de discussion en ligne pour l'échange de connaissances (élaborés à une étape ultérieure).

Des archives en ligne de ressources à jour pertinentes pour les opérations de l'IBB et de demandes d'assistance émanant des Parties ainsi que des liens vers d'autres mécanismes de coopération technique et scientifique, des outils, des sources de financement, des experts de l'assistance technique, etc. seront disponibles sur la plateforme Web. L'Initiative Bio-Bridge ne dédoublera pas les ressources déjà existantes dans d'autres sites web et bases de données, mais en fournira plutôt de brèves descriptions (métadonnées) et des liens vers leurs sites Web respectifs. À un stade ultérieur, l'IBB étudiera la possibilité de rendre la plateforme Web interactive afin de promouvoir un échange et un partage de ressources axé sur l'utilisateur avec une supervision réduite de l'IBB (voir l'encadré 1).

Encadré 1 : Plateforme Web IBB interactive

L'IBB envisagera de rendre le portail Web un outil interactif pour que les Parties et les partenaires puissent échanger des données, des études de cas et d'autres outils. La plateforme permettra aux institutions de directement mettre à jour des informations concernant leur expertise et leurs ressources. Une section de dialogue permettrait un échange de connaissances informel. ResearchGate est un modèle existant d'une telle plateforme qui a réussi à créer une communauté virtuelle de recherche activement engagée dans la coopération.

4.2.2 Centre d'assistance

Un centre d'assistance IBB offrira une aide pour l'articulation des besoins et la facilitation du jumelage avec le soutien disponible (voir section 4.3.1 ci-après). Les services du centre d'assistance, qui seront

²¹ En attente d'une décision de la CdP sur cette question (projet de décision figurant dans le document UNEP/CBD/COP/13/2). À sa première réunion, le SBI a pris note du projet de stratégie Web et l'a présenté à la CdP 13 aux fins d'examen (recommandation 1/5 du SBI).

fournis par l'équipe IBB au sein du Secrétariat de la CDB, offriront un soutien actif aux Parties, complétant les informations qui seront accessibles directement par le biais de la plateforme Web de l'IBB. Le niveau et la portée des services du centre d'assistance dépendront du financement disponible et des offres de soutien technique par les Parties et les organisations partenaires.

Dans les limites des fonds disponibles et à mesure que le volume de demandes d'assistance s'accroît :

- a) **L'aide du centre d'assistance** fournie par l'équipe IBB au sein du Secrétariat de la CDB pourrait être renforcée par la sous-traitance d'une partie ou de tous ses services, à une ou à plusieurs organisations partenaires externes, sélectionnée(s) à l'issue d'un processus concurrentiel d'appel d'offres. Le partenaire externe pourrait notamment aider le centre d'assistance central à s'occuper des demandes d'assistance, à identifier les opportunités de jumelage, à coordonner l'élaboration de plans et de propositions de coopération technique et scientifique, le cas échéant, et à faciliter des liens vers des réseaux d'experts et de praticiens, et d'autres initiatives connexes. Bien qu'il y ait des avantages à l'établissement d'un centre d'assistance au sein d'une institution externe dotée d'expertise technique et de réseaux, la durabilité d'un centre d'assistance externe s'avérera un facteur décisif pour déterminer comment et où il sera établi.
- b) **Des nœuds régionaux de centres d'assistance** pourraient être établis dans diverses régions pour accroître davantage les services de soutien du centre d'assistance, en mettant l'accent sur l'identification et la mobilisation d'opportunités régionales, et en faisant connaître l'IBB au sein des régions respectives. Un tel appui régional s'avérera crucial pour la réalisation de la vision de l'Initiative Bio-Bridge. Cependant, il nécessitera des ressources financières additionnelles et devra probablement être établi progressivement. Les avantages potentiels découlant de nœuds régionaux comprennent une meilleure adaptation des services IBB en termes de langue, une meilleure compréhension du contexte local, un réseautage régional renforcé, et un plus grand potentiel de coopération durable. L'Initiative Bio-Bridge dépendra également de l'appui émanant de réseaux régionaux d'institutions qui sont déjà en réseau avec les Parties à la CDB et d'autres institutions pertinentes, et déjà engagées dans la coopération technique et scientifique et le renforcement de capacités.

4.3 Principaux services et activités

4.3.1 Articulation des besoins et jumelage par le biais du centre d'assistance

Assistance technique pour l'articulation des besoins

Le centre d'assistance jouera un rôle clé pour aider les Parties à articuler leurs besoins techniques et scientifiques, et à élaborer et raffiner leurs demandes d'assistance en incluant des descriptions sur la manière dont les besoins identifiés se rapportent à leurs objectifs et buts nationaux relatifs à la biodiversité, tels que définis dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Cela tirera parti des orientations qui seront fournies au moyen de la plateforme Web. Les services du centre d'assistance s'avéreront essentiels pour transformer les besoins ou obstacles nationaux définis dans les grandes lignes dans les SPANB et autres documents de stratégie en besoins formulés plus précisément qui peuvent être abordés par la coopération technique et scientifique.

Les Parties et les parties prenantes seront invitées à soumettre leurs demandes d'assistance en utilisant un formulaire commun (qui sera soumis en ligne par le biais de la plateforme Web de l'IBB ou en format papier). Le formulaire est conçu en tant qu'outil simple et direct pour faciliter la soumission des demandes des Parties et pour s'adapter à divers types de demandes d'assistance. Les critères et les instructions pour demander de l'assistance, y compris qui y a accès et quels types de projets seront appuyés, seront affichés sur le site Web de l'IBB.

Au cours des premiers stades de mise en œuvre de l'Initiative Bio-Bridge, des demandes d'assistance relatives à toutes les questions au titre de la Convention et de ses Protocoles (y compris les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité) seront acceptés. En fonction du volume de demandes reçues et suite à une évaluation des premières soumissions des besoins des Parties et tenant compte des thèmes recensés dans les décisions de la CdP, des priorités thématiques pourraient être établies, comme il convient, au cours des phases subséquentes de la mise en œuvre de l'IBB. Cela pourrait s'avérer nécessaire pour cibler les services de soutien du centre d'assistance et les ressources limitées disponibles (voir la section 5 pour une description des diverses phases de la mise en œuvre de l'IBB). Un processus transparent de sélection des priorités thématiques sera élaboré et affiché sur le site Web de l'IBB.


Jumeler les besoins des pays à l'appui disponible approprié

Une activité cruciale du centre d'assistance de l'IBB sera de faciliter le jumelage entre les pays ayant besoin d'aide et les pays ou institutions en mesure de fournir l'appui nécessaire. Les activités de jumelage peuvent inclure l'identification et la facilitation de l'accès à des ressources, expertise, études de cas et programmes existants qui sont pertinents pour une demande particulière d'assistance, et la coordination des réponses émanant des partenaires IBB pour appuyer les Parties sollicitant une aide. Cela peut se faire en partie par le biais de la plateforme Web, mais dans d'autres cas un appui direct du centre d'assistance pourrait être plus approprié.

Le centre d'assistance donnera suite aux demandes d'assistance en adoptant la marche à suivre la plus appropriée, ce qui peut aller de simples réponses à des solutions complexes.²² Cela est expliqué plus en détail dans le tableau 4 ci-après. Des orientations claires permettant au centre d'assistance de choisir la marche à suivre la plus adéquate seront élaborées. Ces orientations mettront l'accent sur la simplicité, le rapport coût-efficacité, les délais, la pertinence pour les contextes nationaux/régionaux respectifs, la faisabilité de diverses marches à suivre au sein de la région, et l'impact sur la biodiversité, entre autres. Dans tous les cas, le jumelage sera accompli par le centre d'assistance, avec le soutien d'un réseau d'organisations partenaires (voir section 5.4) qui aideront à identifier le soutien technique le plus approprié à jumeler aux besoins des Parties. Le jumelage ne se fera qu'avec le consentement de toutes les parties concernées. Bien que l'Initiative Bio-Bridge ne finance pas la mise en œuvre de projets, des microfinancements pourraient être disponibles dans certains cas pour faciliter l'élaboration de propositions pour de nouveaux projets de coopération technique et scientifique (option 5 du tableau 4). Par ailleurs, le centre d'assistance pourrait faciliter les contacts entre les donateurs et les Parties ou institutions concernées pour financer des projets spécifiques de coopération technique et scientifique et pourrait amplifier le soutien à la collecte de fonds selon les besoins au cours de la phase II de la mise en œuvre de l'Initiative Bio-Bridge.

²²Il est attendu que les types d'options de réponses changent à mesure que l'IBB évolue, et certaines options pourraient être privilégiées par rapport à d'autres.

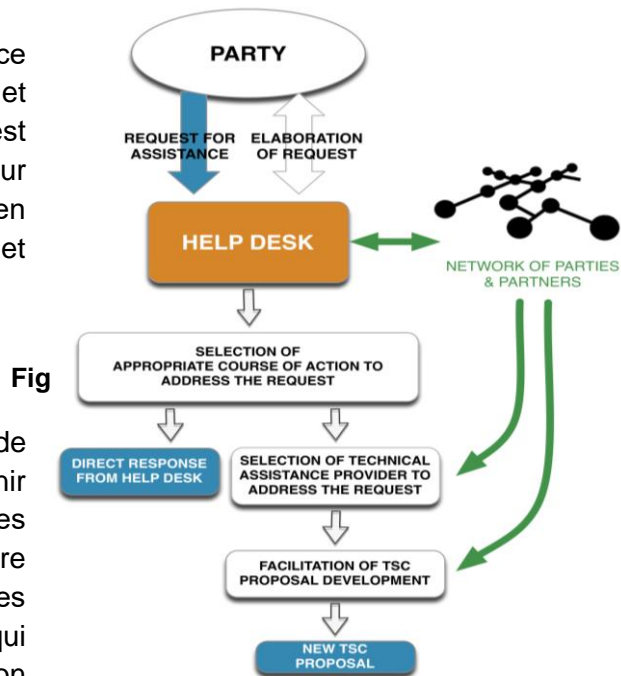
Tableau 4 : Options de réponses de l'IBB

SIMPLE	Option de réponse	Description	Exemples
	<p>1. Réponse rapide directement du centre d'assistance identifiant l'expertise et les ressources pertinentes.</p>	<p>Dans le plus simple des cas, les Parties pourraient rechercher un expert spécifique pour entreprendre une tâche à court terme, ou un expert qui parle une langue spécifique, ou ils doivent louer de l'équipement spécialisé pour une tâche donnée (par ex. la surveillance aérienne des déplacements de la faune). L'IBB peut aider à identifier un candidat ou de l'équipement approprié et fournir une introduction, dans la mesure du possible.</p>	<p>Le centre d'assistance fournit une introduction à un expert ou à une institution qui peut être disposé(e) à aider une Partie dans la planification de la gestion d'espèces exotiques envahissantes.</p>
	<p>2. Jumelage à des programmes, groupes de travail, mécanismes existants au sein de la CDB qui peuvent fournir une réponse appropriée.</p>	<p>Dans certains cas, d'autres programmes existants gérés par le Secrétariat de la CDB peuvent mieux répondre aux demandes d'assistance. Le centre d'assistance IBB peut relier de telles demandes à ces programmes.</p>	<p>Le centre d'assistance réfère une Partie sollicitant de l'aide en matière de gestion des aires protégées à un atelier pertinent planifié par une unité au sein du Secrétariat de la CDB.</p>
	<p>3. Jumelage à des programmes, groupes de travail, mécanismes existants externes au Secrétariat de la CDB pour des thématiques spécifiques.</p>	<p>Le centre d'assistance IBB coordonnera avec des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et leurs mécanismes de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique pour répondre aux demandes d'assistance pertinentes pour de multiples mécanismes.</p>	<p>Le centre d'assistance réfère une demande d'aide en matière de solutions aux changements climatiques fondées sur les écosystèmes au Centre et Réseau des technologies climatiques pour obtenir un soutien.</p>
	<p>4. Identification de cas exemplaires qui pourraient être répliqués, avec l'appui d'institutions participant à l'étude de cas ou possédant des connaissances et une expérience semblables.</p>	<p>Les cas exemplaires sont une source d'inspiration pour les pays cherchant des solutions aux défis relatifs à la biodiversité. L'IBB recensera des études de cas qui pourraient fournir un modèle méthodologique à la Partie sollicitant une assistance et appuyer les Parties dans leur adoption et adaptation de toute approche identifiée (avec l'aide de partenaires externes).</p>	<p>Le centre d'assistance trouve une étude de cas pertinente pour une demande d'assistance sur la reforestation dans les régions arides et identifie une institution régionale disposée à appuyer l'adaptation de l'approche utilisée dans l'étude de cas aux conditions de la Partie sollicitant une assistance.</p>
	<p>5. Élaboration de propositions pour de nouveaux projets de coopération</p>	<p>Le processus pour élaborer de nouveaux projets de coopération technique et scientifique nécessitera l'identification d'une</p>	<p>Le centre d'assistance demande des suggestions aux réseaux partenaires ou aux institutions appropriées qui sont</p>
COMPLEXE			

	technique et scientifique, en jumelant les besoins à l'institution pertinente possédant l'expertise et l'expérience recherchées.	Partie/institution disposée à élaborer conjointement un plan ou projet de proposition avec la Partie dans le besoin. La proposition de coopération technique et scientifique est solide et bien articulée et elle identifie tous les partenaires du projet, un échéancier, un budget, et les résultats escomptés. Cette proposition peut ensuite être utilisée pour rechercher un financement.	disponibles pour élaborer conjointement une proposition avec une Partie sollicitant de l'assistance pour l'élaboration de son cadre pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA). Des subventions de démarrage pourraient être accordées pour encourager la coopération entre le fournisseur de soutien technique et la Partie sollicitant une assistance.
--	--	--	--

La figure 2 présente les étapes clés du processus de réponse aux demandes d'assistance :

1. Les Parties sollicitant un soutien remplissent et soumettent un formulaire de demande d'assistance au centre d'assistance IBB par le biais de la plateforme Web de l'IBB, ou par voie non électronique, le cas échéant.
2. Si nécessaire, le centre d'assistance travaillera avec les Parties pour clarifier et articuler le besoin pour lequel l'aide est demandée, et identifiera des options pour la manière d'aborder la solution au moyen de la coopération technique et scientifique.
3. Le centre d'assistance déterminera alors la marche à suivre la plus appropriée, y compris répondre directement à la Partie dans le cas de demandes simples, recenser et fournir des études de cas pertinentes et d'autres outils d'apprentissage, identifier et mettre en contact la Partie avec d'autres initiatives et programmes pertinents qui pourraient aider, ou faciliter l'élaboration d'une proposition de projet spécifique de coopération technique et scientifique pour répondre au besoin.
4. Afin d'élaborer une proposition pour un nouveau projet de coopération technique et scientifique, le centre d'assistance travaillera avec un réseau de partenaires et une base de données de fournisseurs d'assistance technique pour recenser un partenaire institutionnel



approprié à jumeler avec le pays sollicitant une assistance.²³ L'institution sera choisie en fonction de la pertinence de son expérience et de son expertise. Le centre d'assistance facilitera le jumelage et, le cas échéant, appuiera l'élaboration d'une proposition conjointe avec des microfinancements à cette fin.

5. Le résultat de ce processus sera l'élaboration d'un descriptif de projet développé ou une proposition de projet détaillée qui pourra être utilisée pour rechercher un financement pour le projet de coopération technique et scientifique proposé.

4.3.2 Encourager la coopération technique et scientifique entre les Parties et les partenaires

L'Initiative Bio-Bridge encouragera les Parties et les organisations partenaires à s'engager davantage dans la coopération technique et scientifique afin de réaliser les objectifs relatifs à la biodiversité. Pour ce faire l'IBB aura recours à des activités de communication et de sensibilisation, à des tables rondes régionales et à des réunions thématiques, et à la fourniture de subventions de démarrage pour catalyser les projets de coopération technique et scientifique.

Communication et sensibilisation

La communication et la sensibilisation sont essentielles pour établir de nouveaux partenariats et projets de coopération technique et scientifique dans toutes les régions et pour encourager la durabilité et l'impact à long terme des activités de l'IBB. La sensibilisation et la communication sont également nécessaires pour faire connaître l'IBB et catalyser l'appui pour la coopération technique et scientifique entre les Parties. Par ailleurs, elles sont cruciales pour assurer l'accès au soutien technique aux pays qui ne sont pas encore engagés dans la coopération technique et scientifique, et pour communiquer les réussites de l'IBB dans le but de susciter de nouveaux efforts de coopération. Les travaux sont en cours pour établir un réseau de partenaires engagés et actifs dans toutes les régions qui peuvent appuyer les activités de l'Initiative Bio-Bridge, y compris l'identification de sources de soutien technique appropriées à jumeler aux Parties sollicitant une assistance. Ce réseau sera crucial au succès des activités de l'IBB et continuera à être développé grâce à des activités de sensibilisation pour assurer qu'une diversité d'institutions et de régions soient représentées.

La stratégie de communication et de sensibilisation de l'Initiative Bio-Bridge comprendra les éléments suivants :

- Un plan de sensibilisation pour faire en sorte que les services de l'IBB soient largement diffusés et utilisés par les Parties, et que les parties prenantes clés soient activement engagées dans les activités de l'IBB. La stratégie de communication tiendra compte des différences de langue, d'accès à la technologie et d'autres facteurs présents dans l'ensemble des régions.
- Des mécanismes pour encourager le partage du récit d'expériences réussies et d'études de cas de bonnes pratiques pour inspirer les initiatives de coopération technique et scientifique. Par exemple, des liens vers des collections existantes d'expériences réussies qui constituent

²³ La sélection des fournisseurs d'assistance technique suivra des critères et directives établis pour promouvoir la transparence et assurer l'adoption de bonnes pratiques en matière de CTS. Les critères et directives seront approuvés par le comité directeur de l'IBB puis affichés en ligne par souci de transparence. Pour choisir un fournisseur d'assistance technique, le centre d'assistance a) fera une recherche dans la base de données des fournisseurs d'assistance technique de l'IBB, et si nécessaire b) sollicitera des nominations de fournisseurs d'assistance technique additionnels du réseau partenaire. Ces institutions seront alors invitées à fournir une note brève expliquant leur domaine d'expertise pertinent, leur expérience du sujet en question, et le nom de la personne qui mènerait les travaux. Le centre d'assistance identifiera ensuite le meilleur choix sur la base de ces informations, en suivant les critères établis (par ex. en hiérarchisant, comme il convient, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, le renforcement des capacités institutionnelles, les coopérations durables entre les pays, etc.). L'établissement du réseau de partenaires pour appuyer les activités de l'IBB, telles que le jumelage, est présenté à la section 5.4.

des éléments positifs pour la conservation et la coopération technique et scientifique seront mis en relief dans la plateforme Web de l'IBB, et des récits et vidéos de projets et activités de l'IBB seront accessibles par le biais d'une interface interactive.

- Un plan de communication pour promouvoir la transparence des opérations de l'IBB et fournir un mécanisme simple permettant une rétroaction des Parties. Cela comprendra un plan pour faire régulièrement rapport sur la mise en œuvre de l'IBB et des réussites en matière de coopération technique et scientifique.
- L'identification d'opportunités pour promouvoir la coopération technique et scientifique par le biais des réseaux de l'IBB (événements en parallèle au cours de toutes les principales réunions de la CDB pour présenter la coopération technique et scientifique en action, réunions régionales et thématiques pour encourager de nouvelles activités de coopération).
- Une stratégie pour assurer que les bailleurs de fonds connaissent l'IBB et ses objectifs.
- Des stratégies et priorités pour mobiliser des réseaux d'organisations qui appuieront les activités de coopération technique et scientifique de l'IBB.

Tables rondes régionales et réunions thématiques

Au besoin, des tables rondes régionales et des réunions thématiques seront organisées pour communiquer les besoins des Parties et présenter des solutions potentielles qui pourraient intéresser divers pays ou groupes de pays faisant face à des défis semblables dans la réalisation de leurs objectifs nationaux relatifs à la biodiversité. De nombreux pays et organisations possèdent un vaste éventail de connaissances, d'expérience et d'enseignements tirés qu'ils pourraient souhaiter partager. Des réunions régionales (ou des sessions IBB dans le cadre d'autres réunions) serviront à catalyser des alliances entre pays axés sur le partage des connaissances et l'identification de solutions pour répondre aux besoins des Parties. Dans certains cas, des parties prenantes mondiales et régionales pourraient être invitées à partager des outils ou approches spécifiques avec les institutions intéressées. Les Parties et les institutions seront encouragées à accueillir ou à contribuer à ces activités. Des réunions régionales/ tables rondes seront mises à l'essai au cours de la Phase I.

Subventions de démarrage

L'Initiative Bio-Bridge établira un mécanisme de subventions de démarrage pour aider à catalyser les projets. Ce service comprendra l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus transparent visant à offrir des microfinancements destinés à l'élaboration de descriptifs ou de propositions détaillées de projets de coopération technique et scientifique, ou à fournir un appui catalytique pour des réponses rapides à des demandes d'assistance spécifiques de petite envergure. Des critères pour accéder à ces subventions seront élaborés, et un financement externe pour l'élaboration de propositions par les Parties sera encouragé. Le programme de microfinancement sera mis à l'essai en 2017 pour affiner les critères d'accès à ces fonds.

5 GOUVERNANCE ET STRUCTURE OPÉRATIONNELLE DE L'INITIATIVE BIO-BRIDGE

L'Initiative Bio-Bridge adoptera une approche de gouvernance et opérationnelle flexible et adaptable pour assurer que les besoins et les attentes de diverses parties prenantes soient comblés.

5.1 Comité directeur de l'IBB

La gouvernance et les opérations de l'Initiative Bio-Bridge seront supervisées par un comité directeur établi à cette fin, sous la supervision stratégique globale du bureau de l'Organe subsidiaire chargé de

l'application (SBI)²⁴ au nom de la Conférence des Parties et bénéficiant des conseils d'un comité consultatif.

Le comité directeur sera l'organe de décision chargé d'assurer le contrôle de la gestion de la mise en œuvre de l'Initiative Bio-Bridge, sous la supervision du bureau du SBI²⁵ et dans le cadre des directives établies par les décisions de la CdP et de la CdP-RdP. Les rôles et responsabilités du comité se lisent notamment comme suit :

- Donner la priorité aux activités basées sur les décisions de la CdP et de la CdP-RdP (et, s'il y a lieu, sur les recommandations du SBI et de l'OSASTT);
- Prendre en considération les modalités opérationnelles de l'IBB;
- Réviser et approuver les plans de travail et les budgets annuels;
- Fixer des objectifs de performance et définir les résultats escomptés;
- Fournir des directives sur les options de mobilisation de fonds;
- Procéder à un examen périodique des progrès accomplis dans la réalisation de la mission et des objectifs de l'IBB, et
- Faire rapport au SBI, à la CdP et à la CdP-RdP par l'entremise de leurs bureaux respectifs.

Le Secrétariat de la CDB appuiera les travaux du comité, y compris en ce qui concerne l'appui logistique et les services de secrétariat nécessaires.

La composition du comité directeur se lit comme suit :

- Cinq représentants de gouvernements (un par groupe régional),
- Un représentant par organisation/pays donateurs fournissant un soutien financier à l'IBB,
- Un représentant du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et
- Le président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application ou son représentant désigné du bureau.

Un représentant de haut niveau du Secrétaire exécutif de la CDB participera de droit et exercera les fonctions de Secrétaire du comité.

Les membres du comité directeur seront sélectionnés par le Secrétaire exécutif de la CDB en consultation avec le Bureau du SBI sur la base de nominations faites par les Parties et les organisations concernées. La sélection tiendra compte de l'expertise et de l'expérience des fonctionnaires nommés en matière de coopération technique et scientifique au titre de la Convention et de ses Protocoles et cherchera à assurer une répartition géographique équitable et l'équilibre entre les sexes. Les membres du comité exerceront leurs fonctions pour un mandat de deux ans, avec possibilité de renouvellement pour un mandat additionnel. Le comité peut également, s'il y a lieu, inviter des personnes ressources pour le seconder dans ses délibérations sur l'IBB.

²⁴ En attente d'une décision de la CdP sur cette question (le projet de décision figure dans le document UNEP/CBD/COP/13/2). Le projet de mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire chargé de l'application a été approuvé par le SBI à sa première réunion et soumis à la CdP 13 aux fins d'examen (recommandation 1/9 du SBI).

²⁵ Le bureau du SBI discutera de questions relatives à l'IBB dans le cadre de ses réunions ordinaires. Au cours de ces réunions, le bureau peut, s'il y a lieu, inviter les présidents du comité directeur et du comité consultatif de l'IBB et des personnes ressources pertinentes pour le seconder dans ses délibérations sur l'IBB.

Un président sera choisi par les membres du comité pour diriger les réunions et les opérations et travailler en consultation avec le Secrétariat pour élaborer les ordres du jour des réunions et maintenir la communication entre ses membres.

Entre temps, jusqu'à ce qu'un comité directeur soit établi, un comité de sélection de projets,²⁶ qui a été convoqué mi-2016 pour fournir une évaluation transparente d'éventuels projets pilotes de l'IBB, jouera le rôle de comité directeur. Le comité de sélection de projets cessera d'exister dès que le comité directeur sera établi.

Un mandat et un règlement intérieur plus détaillés seront élaborés séparément et affichés sur le site Web de l'IBB.

5.2 Comité consultatif de l'Initiative Bio-Bridge

Un comité consultatif informel sera créé pour donner des avis au comité directeur et au Secrétaire exécutif sur tous les aspects relatifs à la mise en œuvre de l'IBB dans le cadre des orientations globales émanant des décisions de la Cdp et de la CdP-RdP ((et, s'il y a lieu, sur les recommandations du SBI et de l'OSASTT).

Tirant parti de l'expérience acquise de la mise en œuvre de l'IBB et d'autres initiatives, le comité donnera des avis sur des questions concernant :

- Les meilleurs moyens de mettre en œuvre le Plan d'action de l'Initiative Bio-Bridge;
- La création et le maintien de partenariats stratégiques avec des fournisseurs d'assistance technique, des centres de réseaux régionaux, des réseaux internationaux de scientifiques et d'éducateurs spécialistes de la biodiversité, et des mécanismes partenaires engagés dans la coopération technique et scientifique et le renforcement de capacités;
- Des approches pour favoriser l'alignement de l'IBB avec d'autres initiatives connexes;
- L'accroissement de l'utilisation de l'appui IBB dans toutes les régions;
- Des stratégies pour accroître l'impact des activités IBB;
- Des opportunités pour l'élaboration de nouveaux partenariats et initiatives techniques et scientifiques;
- La mise en œuvre du/des centre(s) d'assistance, et
- L'évaluation des activités IBB proposées.

Le Secrétariat de la CDB fournira un appui aux travaux du comité.

Le comité consultatif sera composé de la manière suivante :

- Deux représentants nommés par le Consortium de partenaires scientifiques sur la diversité biologique de la CDB (un représentant d'une organisation située dans un pays développé et l'autre provenant d'un pays en développement);
- Le président de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT);
- Le président du Comité consultatif officieux sur le mécanisme du Centre d'échange;

²⁶ Le comité de sélection de projets est composé d'un représentant du ministère de l'Environnement du gouvernement de la République de Corée, d'un représentant du Fonds pour l'environnement mondial, d'un représentant du Consortium de partenaires scientifiques sur la diversité biologique, et des présidents de l'OSASTT et du Comité consultatif officieux sur le mécanisme du Centre d'échange.

- Le président du Comité de conformité au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;
- Le président du Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, et
- Un représentant des peuples autochtones et des communautés locales.

Le comité consultatif peut également, s'il y a lieu, inviter des personnes ressources pour le seconder dans ses délibérations sur des sujets spécifiques.

Un président sera choisi par les membres pour diriger les réunions et les opérations du comité et maintenir la communication entre ses membres.

Un mandat et un règlement intérieur plus détaillés pour le comité consultatif seront élaborés séparément et affichés sur le site Web de l'IBB.

5.3 Secrétariat

La mise en œuvre de l'Initiative Bio-Bridge sera coordonnée et administrée par le Secrétariat de la CDB. Le Secrétariat s'acquittera des fonctions suivantes :

- Superviser et faire rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'IBB;
- Gérer les budgets de l'IBB;
- Remplir/ coordonner les fonctions du centre d'assistance;
- Dialoguer avec les Parties, les organisations partenaires et les réseaux pour encourager leur participation, intra et interrégionale, dans la coopération technique et scientifique;
- Fournir un soutien à la gouvernance et aux processus consultatifs de l'IBB;
- Gérer les travaux de communication et de sensibilisation de l'IBB, y compris la gestion du site Web de l'IBB, et
- Mener à bien d'autres travaux demandés par les comités directeur et consultatif de l'IBB.

5.4 Parties prenantes et partenaires

Les principaux bénéficiaires de l'IBB sont les Parties à la Convention et à ses Protocoles. Priorité sera donnée à l'assistance aux Parties pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), et les Parties à économie en transition. Les peuples autochtones et les communautés locales seront également des bénéficiaires prioritaires.

Les activités de l'IBB feront la promotion d'une participation active de toutes les parties prenantes concernées, y compris les institutions nationales du secteur public, les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires et de recherche, et le secteur privé.

Le tableau 5 présente les divers types de parties prenantes et de partenaires potentiels de l'IBB (signalons qu'il existe un certain chevauchement entre les diverses catégories).

Tableau 5. Types de partenaires pour l'IBB avec des exemples d'institutions partenaires

Type de partenaire	Rôle(s) potentiel(s)	Exemples
Demandeurs potentiels d'assistance IBB	Sollicitent une assistance par le biais de l'IBB, partagent leur expertise et expérience avec d'autres Parties.	Les Parties, peuples autochtones et communautés locales et leurs institutions connexes aux niveaux national et infranational.
Fournisseurs d'assistance technique	Fournissent de l'expertise et d'autres formes d'assistance technique, appuient l'élaboration de propositions de projets, aident à répondre aux demandes d'assistance des Parties.	Organisations régionales et internationales, établissements universitaires et de recherche, partenaires du secteur privé.
Nœuds de centres d'assistance dans diverses régions ²⁷	Appuient les activités IBB dans les régions, coordonnent et appuient l'élaboration d'initiatives IBB dans la région, hiérarchisation des besoins.	Les bureaux régionaux du PNUE ou du PNUD, institutions de recherche sur la biodiversité actives à l'échelle régionale.
Initiatives et réseaux pertinents	Coordonnent avec l'IBB pour développer des synergies et des approches conjointes de la coopération technique et scientifique, empêchent la duplication des services, accroissent l'accessibilité des services aux Parties, et améliorent les résultats nets.	Centre et Réseau des technologies climatiques Forum des SPANB, BES-Net, Réseau d'évaluation inframondiale, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
Conseillers IBB	Évaluent les résultats, fournissent une rétroaction sur la direction, aident à hausser la crédibilité et la pertinence de l'IBB, appuient la communication et la sensibilisation.	Organisations et réseaux partenaires de la CBD.
Donateurs IBB	Fournissent un financement pour les initiatives et des activités IBB spécifiques (par ex. les réunions régionales).	FEM, agences d'aide au développement, fondations, organes de l'ONU pertinents.

6 MISE EN ŒUVRE

6.1 Feuille de route pour l'établissement de l'Initiative Bio-Bridge

L'IBB sera mis en œuvre de manière progressive. La phase initiale de la mise en œuvre de l'IBB sera essentielle pour assurer sa durabilité à long terme. Le tableau 6 présente un résumé des activités devant être complétées pour commencer à mettre en œuvre le Plan d'action pour l'IBB au cours du

²⁷ L'établissement de nœuds régionaux et infrarégionaux du centre d'assistance se fera sous réserve de la disponibilité des fonds et sera soumis à un processus de sélection rigoureux et transparent. Des directives pour l'établissement de tous les types de nœuds IBB seront élaborées de manière transparente à mesure que l'IBB est mis en œuvre.

stade initial de la phase I. Certaines des activités énumérées dans Q1 ont été lancées en 2016 et se poursuivront en 2017. Des outils IBB se trouveront en ligne et le centre d'assistance sera ouvert à la réception de demandes d'assistance à partir de 2017. La mise en œuvre de l'IBB se poursuivra jusqu'en 2020 (et au-delà, si un financement additionnel est assuré) sur la base de l'infrastructure établie et mise à l'essai au cours de la phase I.

Au cours de la Phase I (2017-2018), les services du centre d'assistance de l'IBB seront mis à l'essai et évalués afin d'affiner les critères, procédures et approches de la facilitation de la coopération technique et scientifique. La première phase permettra également à l'équipe IBB de surveiller le volume de demandes soumises, leur provenance et les sujets de ces demandes ainsi que la capacité de l'équipe du centre d'assistance d'y répondre. Le centre d'assistance pourrait fermer pendant un mois ou deux au cours de 2017 si d'importantes modifications doivent être apportées à l'infrastructure ou aux services de l'IBB. Le centre d'assistance sera par la suite ouvert à l'année longue.

Les activités principales de la Phase I (2017-2018) comprendront :

- Le développement d'une infrastructure Web de base;
- L'établissement d'un centre d'assistance et le lancement de la première phase de ses services;
 - L'embauche de personnel;
 - L'élaboration de critères et de protocoles pour fournir une assistance;
 - L'élaboration d'une base de données initiale sur les fournisseurs d'assistance technique.
 - L'élaboration et la mise à l'essai d'approches de tests pour la hiérarchisation de l'assistance;
 - La surveillance et l'évaluation des premières demandes d'assistance;
 - L'identification et la hiérarchisation de thèmes pour 2018.
 - La poursuite des mises à l'essai des services du centre d'assistance avec des évaluations récurrentes et l'adaptation des services.
- Communication et sensibilisation
 - Élaboration de descriptions de projets de démonstration pour exemplifier des cas de coopération technique et scientifique réussie au titre de la Convention;
 - Formalisation du réseau initial de partenaires pour appuyer les activités IBB;
 - Mise à l'essai d'une table ronde régionale afin d'élaborer et d'affiner une approche pour sélectionner un hôte, une région, des participants et le sujet.

Les activités de la Phase II (après 2017) peuvent inclure :

- L'établissement de nœuds de centres d'assistance dans diverses régions;
- L'élaboration d'aspects interactifs de la plateforme Web;
- L'élaboration de ressources Web additionnelles, au besoin;
- Développer davantage l'interopérabilité avec d'autres mécanismes de coopération technique et scientifique et de renforcement des capacités;
- Amplifier le soutien dans la recherche de financement destiné à des projets de coopération technique et scientifique (par exemple, démarches auprès des donateurs).

Tableau 6. Feuille de route pour l'établissement de l'IBB

Activités				
	2017			
	Q1	Q2	Q3	Q4
Élaborer la plateforme Web				
Développer davantage les ressources sur le site Web de l'IBB.				
Concevoir et créer une plateforme Web fondée sur la stratégie Web				
Établir le centre d'assistance				
Définir les détails du centre d'assistance (emplacement, qui l'exploitera, mandat et protocoles de fonctionnement).				
Établir un ou des centre(s) d'assistance.				
Définir les détails des nœuds de centres d'assistance régionaux (emplacement, qui les exploitera, TOR et protocoles de fonctionnement).				
Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation pour renforcer la compréhension de la valeur et de l'importance de la coopération technique et scientifique				
Élaborer une stratégie de communication pour atteindre toutes les Parties et partenaires de la CDB.				
Concevoir une stratégie Web qui s'aligne sur la stratégie de communication.				
Construire une collaboration et une harmonisation avec des institutions partenaires potentielles.				
Formaliser le réseau initial de partenaires qui appuieront les activités de l'IBB.				
Explorer des opportunités pour inspirer les partenaires régionaux à promouvoir et à faciliter l'accès à la coopération technique et scientifique.				
Communication et sensibilisation des Parties et partenaires pour faire connaître l'IBB et encourager la coopération technique et scientifique.				
Organiser des réunions régionales et thématiques pour encourager de nouveaux projets de coopération				
Élaborer un processus pour identifier des opportunités et organiser une réunion régionale pilote.				
Élaborer des programmes de subventions de démarrage				
Élaborer des critères et des objectifs pour les subventions de démarrage.				
Élaborer un processus d'évaluation et de sélection pour les subventions de démarrage.				
Fournir des subventions de démarrage aux projets admissibles.				
Fournir une assistance technique aux Parties par le biais du centre d'assistance pour la formulation précise des besoins et des demandes de coopération technique et scientifique				
Élaborer et mettre à l'essai un projet de formulaire et un processus pour fournir de l'assistance.				
Affiner et finaliser le formulaire et le processus				
Finaliser les critères relatifs à l'admissibilité et à l'hiérarchisation des demandes d'assistance.				
Lancement de la première phase des services du centre d'assistance.				
Fournir des services de jumelage aux Parties par l'entremise du centre d'assistance				
Élaborer un processus pour identifier des partenaires de coopération technique et scientifique pouvant fournir une assistance technique.				
Élaborer des critères d'admissibilité pour les partenaires qui élaboreront conjointement des propositions.				
Élaborer, mettre à l'essai et finaliser le processus d'élaboration de propositions.				
Lancer la première phase de jumelage.				
Évaluation de la performance de l'IBB				
Finaliser les indicateurs initiaux et les objectifs de performance relatifs aux impacts.				

Activités				
	2017			
	Q1	Q2	Q3	Q4
Élaborer un processus d'évaluation (échancier, résultats attendus, participation).				
Recevoir une rétroaction sur les activités et priorités de l'IBB en fonction de la première phase.				
Réviser les indicateurs et les objectifs de performance relatifs aux impacts.				
Organes de gouvernance				
Élaborer un processus de gouvernance pour l'IBB et son mandat.				
Élaborer un mandat pour le processus consultatif.				
Identifier les membres potentiels des processus de gouvernance et de consultation.				
Convoquer le processus consultatif.				
Personnel de l'IBB				
Embaucher un administrateur de programme IBB.				
Embaucher du personnel de soutien pour le Secrétariat de la CDB.				
Embaucher le personnel du centre d'assistance.				
Budget				
Proposer un budget pour 2017-2020.				
Recevoir une rétroaction au sujet du budget, identifier les lacunes et les besoins en matière de financement.				
Finaliser le budget et élaborer une stratégie de collecte de fonds.				
Viabilité financière				
Définir les objectifs et approches de la collecte de fonds.				
Recenser et assurer la liaison avec des donateurs potentiels.				
Organiser des discussions régulières sur des stratégies de viabilité financières.				

6.2 Viabilité financière

La République de Corée a fourni le financement initial pour appuyer l'élaboration de l'IBB. Ces fonds couvriront principalement les salaires du personnel de l'IBB qui administreront et coordonneront les services du centre d'assistance ainsi que certains, mais pas tous, les services et activités de l'IBB. Afin d'assurer sa viabilité à long terme, l'IBB devra mobiliser des ressources financières additionnelles de diverses sources, dont les contributions volontaires émanant d'autres Parties et partenaires.²⁸ À l'avenir, la CdP pourrait devoir envisager d'incorporer le budget de l'IBB au budget ordinaire de la Convention.

La collecte de fonds est également essentielle à court terme, afin d'amplifier les activités de l'IBB et d'accroître considérablement la présence de l'IBB dans diverses régions par l'établissement de nœuds IBB au sein des régions. Les Parties, organisations partenaires et fondations peuvent contribuer aux opérations IBB par le biais d'un certain nombre de mécanismes, y compris le financement direct par l'entremise du Secrétariat, des détachements d'experts pour appuyer le centre d'assistance et ses nœuds régionaux, des accords de jumelage, l'accueil de réunions, et l'octroi de bourses et de budgets de déplacement, entre autres. Une stratégie de collecte de fonds sera élaborée au cours des quatre premières années pour assurer la viabilité future de l'IBB.

²⁸ Des consultations ont suggéré qu'un budget de 5 millions USD par année est nécessaire pour mettre en œuvre toutes les activités de l'IBB proposées dans toutes les régions.

6.3 Suivi et évaluation

Un cadre de suivi et d'évaluation sera élaboré afin de mesurer les progrès et de faire rapport régulièrement sur la performance de l'IBB et ses résultats, en ayant recours à des indicateurs et à des objectifs qui seront élaborés au cours de la première phase de l'IBB.²⁹ Essentiellement, le but de l'évaluation est de renforcer la performance dans le temps et d'assurer que l'IBB réponde aux besoins des Parties. Le cadre sera axé sur les activités achevées, ainsi que sur d'autres indicateurs de performance clés.

Un simple mécanisme sera également élaboré pour faciliter une rétroaction simple et en temps opportun de la part des Parties sur les activités de l'IBB. La rétroaction sera sollicitée spécialement au cours des deux premières années afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des activités et services de l'IBB et des projets de coopération technique et scientifique facilités par le biais de l'IBB. L'évaluation déterminera également jusqu'à quel point les activités de l'IBB répondent aux besoins en constante évolution des Parties et aux décisions des Parties à la Convention et à ses Protocoles. La surveillance des demandes soumises par les Parties permettra en outre à l'IBB de réviser ses activités prioritaires sur la base des besoins. Des révisions annuelles fondées sur la rétroaction et les indicateurs de performance seront complétées pour appuyer une approche adaptable de la gestion de programmes qui réponde aux attentes des Parties. Le processus d'évaluation pour l'IBB ne devrait pas prendre trop de temps, et il sera tenu compte de cela dans la planification du processus d'évaluation.

Par ailleurs, une attention sera accordée à la mesure dans laquelle les résultats identifiés de l'IBB sont atteints (voir la section 2.3). Cela pourrait s'avérer foncièrement subjectif, car de multiples influences entrent en jeu. Cependant, cette question pourrait être abordée au moyen d'un sondage tôt dans la mise en œuvre pour établir une base de référence, qui serait suivi d'un sondage complémentaire trois ans plus tard. L'examen de cette possibilité sera programmé au début de la mise en œuvre de l'IBB.

La responsabilité globale pour l'évaluation de la performance de l'IBB incombera au comité directeur de l'IBB. Le processus de gouvernance examinera à la fois l'efficacité de la structure opérationnelle, et l'efficacité du soutien fourni.

Comme indiqué ci-dessus, le comité directeur de l'IBB révisera également, comme il convient, les indicateurs et les objectifs utilisés dans l'évaluation de la performance de l'IBB, sur la base des conseils du comité consultatif. Il est prévu que les objectifs et indicateurs pourraient devoir être recalibrés après la première année de mise en œuvre pour les raisons susmentionnées. Des évaluations approfondies de la performance de l'IBB auront lieu tous les quatre ans pour mettre à jour le plan d'action, la première étant prévue pour 2020 avec l'objectif de démontrer le degré de réalisation des objectifs établis et d'éclairer l'avenir de l'initiative après 2020.

²⁹ Les indicateurs et objectifs de l'IBB seront élaborés en 2017. Une fois approuvés par le comité directeur, ils seront disponibles sur le site Web de l'IBB.